Guide sur le partage des ressources par les sections locales





315 000 membres partout au pays



Introduction

Les sections locales sont au cœur de notre syndicat. Lors de la fondation d'Unifor en 2013, nous avons fait du renforcement de nos sections locales une priorité, une étape nécessaire pour former un syndicat fort, dynamique et démocratique. Il s'agit aussi d'une étape nécessaire pour obtenir les changements sociaux, politiques et économiques que nous voulons voir dans nos milieux de travail et nos communautés.

Pour accomplir cette tâche, Unifor a mis sur pied le Groupe de travail sur les sections locales (GTSL), une initiative à l'échelle du syndicat dont les objectifs étaient de mobiliser les sections locales, d'évaluer les besoins des membres et de formuler des recommandations sur la façon d'accroître la participation des membres, de former des militantes et des militantes de la base et de renforcer les sections locales de toutes les régions du pays.

Pour appuyer le travail du GTSL, Unifor a organisé un sondage en ligne et tenu 49 séances de discussion ouverte dans l'ensemble du pays. Nous avons recueilli des renseignements détaillés sur les besoins et les défis de nos sections locales. Les membres qui ont participé à ces séances nous ont également fait part de leurs réussites et de leurs stratégies en matière de pratiques exemplaires. Près de 2 000 membres appartenant à 350 sections locales ont participé à ces séances de discussion ouverte tenues d'un bout à l'autre du Canada.

Après avoir compilé et analysé les données recueillies sur une période de 10 mois, le Groupe de travail a produit un rapport intitulé « Renforçons nos sections locales ensemble : Réalisons notre plein potentiel » (disponible à l'adresse unifor.org/gtsl).

Ce rapport contient 28 recommandations et un plan d'action axés sur le renforcement de nos sections locales. Il a été présenté et adopté au congrès d'Unifor de 2016.

Au cours de ces consultations, nous avons entendu parler des défis auxquels font face nos sections locales, en particulier les petites sections locales à une seule unité de négociation. Un grand nombre de dirigeants et de membres des sections locales ont souligné la nécessité d'améliorer le partage des ressources et la collaboration entre les sections locales. Les membres du Groupe de travail ont écouté ce qu'ils avaient à dire.

Le présent document met l'accent sur l'un des trois principaux domaines cernés par le GTSL. Vous trouverez d'autres ressources et outils de référence pour appuyer les sections locales à l'adresse unifor.org/ressources.

En préparant ce document, notre intention était de fournir les connaissances et les outils nécessaires pour que les sections locales puissent mieux collaborer et partager les ressources. Chaque fois que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de procéder à une fusion, nous encourageons les sections locales concernées à le faire.

Partage des ressources entre sections locales

Tel que mentionné, le fait que les sections locales sont de taille variée, la quantité de ressources auxquelles chaque section locale a accès varie aussi. Par rapport à des sections locales plus petites, les plus grandes sections locales ont un plus grand accès à des fonds et des ressources pour soutenir les activités internes et le développement des effectifs, et favoriser une plus grande participation aux activités du syndicat et dans la communauté.

Notre objectif est de faire en sorte non seulement que toutes les sections locales maximisent leurs pleines ressources, mais que nous puissions créer un sentiment d'équité plus profond entre les sections locales dont la capacité est plus limitée. Nous voulons continuer à bâtir un réseau solide de sections locales d'un océan à l'autre, et l'un des moyens les plus efficaces d'accomplir cette tâche consiste à encourager les sections locales (qu'elles aient officiellement fusionné ou non) à trouver des manières de partager leurs ressources.

Le regroupement et le partage des ressources des sections locales peuvent revêtir plusieurs formes. Ces pratiques peuvent se faire en partageant des espaces de bureau et de biens immobiliers par la copropriété ou la colocation, en partageant des ressources humaines, comme du personnel de soutien administratif ou de bureau, en partageant des fournitures et de l'équipement de bureau, et en partageant d'autres ressources pour augmenter l'engagement communautaire et les efforts de représentation politique. Cela ne signifie pas nécessairement que les plus petites sections locales doivent trouver une plus grande section locale avec laquelle partager des ressources. De petites sections locales d'une région donnée peuvent aussi chercher à regrouper leurs ressources pour atteindre des objectifs communs.

Exemples de partage des ressources entre sections locales:

- Partager des espaces immobiliers et de bureau, y compris les frais de maintenance et des services publics.
- Partager les coûts afférents à l'achat et à l'entretien de l'équipement et des fournitures de bureau.
- Partager les coûts des ressources humaines, comme le personnel de soutien administratif, les techniciens en informatique ou le personnel de ménage.
- Songer à co-animer ou co-organiser des événements communautaires ou des sections locales, et transformer les espaces du syndicat en un lieu communautaire.
- ☐ Partager les coûts de l'achat de marchandises et d'articles promotionnels du syndicat.
- Trouver des manières d'intégrer ensemble les communications internes et externes du syndicat.
- Partager les rôles de soutien syndical, comme les représentantes et représentants responsables du dossier d'abus de substances, les intervenantes auprès des femmes, ou former des comités permanents conjoints entre sections locales.

Le partage des ressources n'est pas une nouvelle stratégie. Plusieurs sections locales recourent à ces pratiques depuis un bon moment et ont pu voir les avantages immédiats que cette pratique procure. La section suivante présente des exemples de manières dont les sections locales ont réussi à partager des ressources, fournit des conseils pratiques pour que votre section locale puisse commencer ce travail, et des domaines dans lesquels le bureau national peut vous aider pendant ce processus.

Partage des ressources entre sections locales: étapes à suivre

Voici quelques étapes importantes que votre section locale peut suivre pour commencer à partager des ressources avec une autre section locale:



Étape numéro un : Identifier vos besoins

Il est important en premier lieu d'évaluer et d'identifier les ressources auxquelles votre section locale souhaite accéder ou les capacités que vous souhaitez bâtir. Recherchez-vous un espace de réunion? Est-ce que votre section locale souhaite avoir accès à plus d'équipement de bureau, comme des ordinateurs ou des photocopieurs? Souhaitez-vous vous outiller d'une expertise supplémentaire par le biais de représentantes et représentants locaux spécialisés, comme en matière de CSPAAT ou d'avantages sociaux? Voulez-vous nouer de meilleurs liens avec la communauté ou renforcer vos efforts de revendication?



Étape numéro deux : Approcher des sections locales de la région

Lorsque vos besoins sont déterminés, commencez à tendre la main à d'autres sections locales d'Unifor de votre région pour discuter de la possibilité de partager des ressources et d'accroître votre collaboration. Pour vous aider à trouver des sections locales à contacter dans votre région, nous suggérons d'utiliser le Système d'administration de section locale (SASL) d'Unifor. Le SASL est à la disposition de tous les comités exécutifs des sections locales, mais vous devez contacter lassupport@unifor.org pour créer un compte. Nous encourageons aussi fortement les sections locales à contacter leurs représentantes ou représentants nationaux, leurs directrices ou directeurs locaux ou la directrice ou le directeur régional pour recevoir de l'aide afin d'identifier des partenaires potentiels avec qui partager des ressources.



Étape numéro trois : Développer un plan d'action

Développez une proposition qui comprend un plan d'action sur comment les sections locales vont travailler pour regrouper leurs ressources. Une entente écrite officielle, avec un plan financier et un budget, est utile afin qu'il y a un dossier clair et une bonne compréhension des rôles de chaque section locale. Un dossier papier pourra aussi contribuer à éviter tout malentendu possible entre les sections locales qui s'aventurent sur cette voie.



Étape numéro quatre: Solliciter des conseils

Lorsque vous avez identifié un ou des partenaires avec qui partager des ressources, contactez d'autres sections locales qui ont vécu le même processus de partage des ressources et qui pourraient vous donner des conseils et des stratégies que votre section locale pourrait mettre en œuvre. Encore une fois, il peut être fort utile de contacter votre représentante ou représentant national, votre directrice ou directeur local ou régional afin d'obtenir des informations sur les sections locales à contacter.



Étape numéro cinq: Contacter le bureau national

Contactez le bureau national d'Unifor pour savoir comment nous pourrions soutenir votre proposition et vos initiatives conjointes. Il peut s'agir d'obtenir des conseils du bureau du secrétaire-trésorier national ou du Service des finances, du Service juridique ou du Service des opérations et installations.



Étape numéro six: Impliquer les membres de la section locale

Assurez-vous que le processus soit ouvert et transparent. Présentez toute proposition aux membres de la section locale et assurez-vous que les décisions importantes soient soumises à la discussion et à des questions, et que les membres puissent se prononcer par vote sur les propositions qui seront aussi consignées.



Étape numéro sept: Établir un groupe de travail

Convoquez un plus petit comité ou un groupe de travail formé de représentantes et représentants de chaque section locale afin de travailler à la mise en œuvre du plan de partage des ressources. Veillez à ce que les membres soient tenus au courant de l'état d'avancement du plan.



Étape numéro huit : Tenir un registre et procéder à une évaluation

Assurez-vous qu'un système approprié de tenue des registres soit en place afin de suivre la gestion des finances de la section locale. En outre, prévoyez du temps pour évaluer le progrès de votre plan de partage des ressources et identifiez si des ajustements sont nécessaires, le cas échéant.

Exemples de partage des ressources entre sections locales au Québec

Plusieurs sections locales au Québec ont trouvé des façons de partager leurs ressources entre elles. Voici quelques exemples:

- La section locale 700 partage son espace de bureau et son personnel de soutien avec les sections locales 1203, 199Q, 151, 140 et 134Q.
- La section locale 728 partage son espace de bureau avec la section locale 1004.
- Les sections locales 22, 26A, 352 et 375 partagent leurs espaces de bureau, équipements et services.
- La section locale 11 partage son espace de bureau, ses équipements et services avec les sections locales 894-1225 et 1227
- La section locale 3057 partage son espace de bureau avec la section locale 227.

Partager les espaces de bureau et les biens des sections locales

Pour plusieurs sections locales, l'accès à un espace est souvent une priorité absolue, mais cet accès peut être difficile pour les plus petites sections locales. Lorsque le Groupe de travail sur les sections locales a mené son enquête, la moitié (52 p. cent) des sections locales avaient un espace de bureau réservé, alors que 48 p. cent n'en avaient pas. Pour les sections qui disposaient d'un espace de bureau, 11 p. cent ont indiqué qu'il était situé dans les locaux de l'employeur.

Bien que nous pensions traditionnellement en termes de « bureau syndical », l'espace réel peut varier d'une simple salle de réunion pour tenir des réunions à des bureaux complets ou des auditoriums pour tenir des événements de plus grande envergure ou des assemblées des membres. Un espace dédié au travail syndical peut procurer un lieu sûr à l'extérieur du milieu de travail où les membres peuvent convoquer des réunions, organiser des événements, tenir des ateliers ou ranger du matériel.

Les sections locales peuvent collaborer ensemble de diverses manières pour trouver des façons de partager un espace, selon les besoins de la section locale, sa taille, ses ressources et la disponibilité de l'espace dans une région donnée.

Voici trois exemples:



Regroupement: Deux sections locales ou plus peuvent partager un espace de bureau syndical qui existe déjà, chercher ensemble un tout nouvel espace ou partager un espace au sein d'une organisation existante (par ex. une autre organisation sans but lucratif pourrait avoir une salle supplémentaire disponible).



Colocation: Deux sections locales ou plus peuvent envisager de signer un bail ensemble dans un espace commercial.



Copropriété: Deux sections locales ou plus peuvent unir leurs ressources pour acheter un immeuble ou faire construire un tout nouvel espace de bureau commercial.

Bien que chaque option a ses propres avantages, encore une fois, tout dépend des besoins des sections locales, des ressources à leur disposition et de ce qui peut être accompli réellement en fonction de la situation financière. Lorsque les besoins sont identifiés, il est possible ensuite de chercher un espace approprié. Plusieurs types d'espace peuvent être pris en considération: un édifice à bureaux, un emplacement ayant pignon sur rue ou un commerce de détail converti. Par exemple, à Windsor, en Ontario, deux sections locales se sont regroupées pour acheter une vieille école qui a été rénovée afin de servir de bureau syndical. Ensuite, elles ont loué les espaces supplémentaires à trois autres sections locales.

Les sections locales souhaitant acheter un espace immobilier peuvent obtenir une assistance du bureau national pour les aider à financer le prêt hypothécaire. Pour recevoir une assistance, les sections locales doivent d'abord soumettre une demande écrite au bureau du secrétaire-trésorier national d'Unifor. La demande est évaluée afin de déterminer si le projet est financièrement possible et durable, ensuite elle est soumise au Conseil exécutif national (CEN) pour approbation.

Pour les sections locales qui sont copropriétaires d'un bien immobilier ou qui ont une colocation, tout espace de bureau non-utilisé pourrait être loué à une autre organisation ou à un autre groupe d'Unifor, comme à des sections de travailleuses et travailleurs retraités. Ces ententes peuvent grandement compenser les coûts liés à l'entretien et aux charges de services publics. Certaines de nos plus petites sections locales louent aussi des espaces supplémentaires disponibles dans des bureaux régionaux d'Unifor partout au pays. Des sections locales de New Westminster, d'Edmonton, de Winnipeg et de Halifax le font déjà.

« Nous partageons un local syndical avec deux autres sections locales et une section de travailleuses et travailleurs retraités. Le local, doté d'un auditorium et de bureaux, est au cœur des activités syndicales et communautaires. Il incarne la raison d'être du syndicalisme social. »

- Participant au Groupe de travail sur les sections locales

Partager des ressources humaines et de l'équipement

Partager les coûts du personnel et de l'équipement de bureau peut aussi alléger certaines pressions financières qu'éprouve une seule section locale. Il est possible de partager les coûts d'une ou d'un employé de soutien administratif, de services de soutien informatique ou du personnel de ménage. Le partage des ressources peut aussi aider à couvrir d'autres dépenses liées à l'achat et à l'entretien d'équipement de bureau, comme des ordinateurs, des télécopieurs, des photocopieurs, des systèmes de sécurité ou des fournitures de bureau.

En outre, les plus petites sections locales comptant moins de membres n'ont peut-être pas la capacité de combler des postes au sein de comités syndicaux, comme une ou un représentant en matière d'abus de substances ou une intervenante auprès des femmes. Le fait d'avoir une personne pouvant remplir ce rôle et soutenir les membres de plusieurs sections locales peut être une bonne façon de rendre cette ressource accessible. Ce concept peut aussi être appliqué à d'autres rôles de soutien

au sein d'une section locale, notamment en matière de pensions, de finances, de fiducies ou de comités conjoints où il n'y a peut-être pas suffisamment de représentantes et représentants des membres pour combler ces postes, comme au comité des jeunes travailleuses et travailleurs, au comité des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur ou au comité de la Fierté.

Finances des sections locales

Même si chaque section locale a un système en place pour suivre et gérer ses finances, le regroupement ou le partage de ressources peut exiger certains ajustements aux pratiques comptables en vigueur ou nécessiter d'ajouter d'autres procédures de suivi. Il est important pour une section locale d'être en règle sur le plan financier, ainsi qu'en matière de reddition des comptes et de transparence auprès des membres. Les plus petites sections locales qui n'ont pas de secrétaire-trésorier ou de syndic à temps plein ont peut-être besoin d'aide et de soutien additionnel. Pour aider nos sections locales avec leurs finances, Unifor offre plusieurs outils d'établissement de rapports financiers et de comptabilité qui sont accessibles en ligne par les membres du comité exécutif de la section locale en passant par notre Système d'administration de section locale (SASL). Vous pouvez aussi utiliser le SASL pour commander des fournitures pour votre section locale. Tel que mentionné plus haut, vous devez contacter lassupport@unifor.org afin de créer un compte pour accéder au système SASL.

Le Service des finances de notre syndicat national est aussi une ressource clé à votre disposition si vous avez besoin d'assistance ou de conseils sur comment développer un système de comptabilité approprié pour votre section locale. Le Service des finances peut aussi fournir des conseils pour les paies ou les impôts lorsque les sections locales ont du personnel administratif rémunéré. En outre, le Service d'éducation d'Unifor offre un cours de trois jours, « Finances des sections locales »,

aux dirigeantes et dirigeants financiers ou aux syndics des sections locales afin qu'ils développent davantage leurs compétences dans ce domaine.

Communications et matériel syndical

Les sections locales ont souvent leur propre infolettre à l'intention des membres, leur site Web, listes de courriels et comptes de médias sociaux. Les plus petites sections locales comprenant une seule unité n'utilisent peut-être pas ces outils de communication, ou si elles le font, il est souvent difficile de les maintenir ou les alimenter sur une base régulière. Par conséquent, il peut être difficile de faire en sorte que tous les membres des sections locales aient accès aux informations et mises à jour du syndicat, et d'informer les citoyens des régions avoisinantes des contributions importantes que les membres d'Unifor font à la communauté locale.

Le regroupement des ressources peut renforcer la présence syndicale dans les médias sociaux et la communauté, notamment en fusionnant les nouvelles pertinentes et l'actualité des sections locales dans une région en particulier. Par exemple, à Windsor et dans la région avoisinante, plusieurs sections locales collaborent ensemble pour publier une infolettre commune intitulée « The Guardian ». Une infolettre commune permet de diffuser aux membres des informations importantes sur les sections locales et la communauté sans inonder les gens de nouvelles redondantes ou en double.

Les sections locales peuvent aussi regrouper leurs ressources pour acheter de l'espace publicitaire ou médiatique afin d'informer le public au sujet de campagnes sociales et politiques importantes, ou transmettre des informations sur des négociations collectives qui ont un impact localement.

Une autre manière de promouvoir le syndicat dans la communauté élargie consiste à utiliser des articles et vêtements du syndicat (par ex. des chandails, des casquettes, des stylos, des bouteilles d'eau, etc.). Bien souvent, l'achat en gros de ces articles permet de réduire considérablement le prix total et d'épargner au maximum. D'autres articles comme des drapeaux, des enseignes et des bannières peuvent aussi être achetés et rangés dans un endroit commun afin que plusieurs sections locales puissent y accéder facilement lorsqu'elles en ont besoin.

Renforcer la solidarité et l'engagement communautaire

Bien que plusieurs opportunités existent pour que les sections locales se réunissent autour d'événements importants, notamment lors du Conseil canadien et des conseils régionaux, des conseils industriels ou des séances de formation, ces événements surviennent seulement quelques fois par année.

Par conséquent, le partage des ressources a l'avantage d'obliger que les sections locales interagissent et collaborent ensemble plus souvent tout au long de l'année, ce qui permet de renforcer les liens entre sections locales d'une même région ou communauté, de renforcer la solidarité et l'unité également entre membres, et de favoriser des opportunités pour s'impliquer davantage dans la communauté élargie. Ce sont les principales pierres d'assise sur lesquelles s'appuient les fondements du travail de syndicalisme social d'Unifor.

Bien souvent, les plus petites sections locales isolées estiment qu'il est plus difficile d'inciter les gens à venir manifester ou à participer à une action urgente, et à faire sentir leur présence dans la communauté. Des sections locales qui partagent leurs ressources nous ont fait part à quel point elles considèrent qu'il est nettement plus facile d'inciter les membres de différentes sections locales à soutenir une campagne ou une autre section locale, même avec un court préavis.

En outre, la collaboration entre diverses sections locales représentant différents secteurs, industries et travailleurs offre davantage d'occasions de trouver des manières de partager des stratégies de négociation et d'appuyer des campagnes de recrutement qui soutiennent l'ensemble des efforts du syndicat.

Finalement, le partage d'espace entre sections locales peut aussi représenter un lieu d'échange communautaire pour les membres du syndicat, leur famille et d'autres gens de la collectivité qui souhaitent se réunir, organiser des activités sociales ou des événements spéciaux, notamment à l'occasion de la fête du Travail ou de la Journée internationale des femmes.



Meilleures pratiques de partage des ressources entre sections locales : l'expérience de Windsor

À Windsor, en Ontario, les membres des comités exécutifs de la section locale 2458 et de la section locale 195 d'Unifor se sont réunis pour discuter de la possibilité d'acquérir ensemble un espace de travail commun. Après avoir identifié leurs besoins (des espaces de travail distincts, une plus grande salle pour les assemblées des membres et un espace extérieur pour les rassemblements communautaires), ils ont décidé de regrouper leurs ressources et d'acquérir une vieille école qui était à vendre.

Une proposition a été présentée aux membres des sections locales respectives; elle leur a été expliquée et ils ont pu se prononcer en tenant un vote. Lorsque les membres ont accepté la proposition, un comité a été formé avec deux représentants de chaque section locale pour aller de l'avant avec l'achat de l'immeuble et du terrain. Ils ont demandé de l'aide du bureau du secrétaire-trésorier national d'Unifor afin d'obtenir un prêt hypothécaire (que le bureau national détient à l'heure actuelle). Lorsque les modalités de l'achat ont été finalisées et approuvées, le processus de rénovation de l'immeuble a pu commencer. Les sections locales ont aussi voté sur le prélèvement d'une cotisation de 1,25 dollar par membre, par mois, pour soutenir l'achat de l'immeuble.

En gardant à l'esprit la manière dont ils voulaient utiliser l'espace, l'immeuble a été rénové et modifié pour répondre à leurs besoins. Ils ont ainsi pu avoir des espaces de travail distincts pour les sections locales et une salle de réunion; le gymnase a été converti en salle pour les assemblées et le terrain a été adapté afin d'être utilisé comme jardin communautaire et aire de pique-nique.

À l'heure actuelle, les frais liés aux salles de réunion, à l'entretien et à la maintenance de l'immeuble sont partagés. En outre, les sections locales ont la possibilité de recourir au personnel de soutien de l'une ou de l'autre, lorsque nécessaire. D'autres sections locales de la région (les sections locales 240 et 2027) et une section de membres retraités d'Unifor louent maintenant un espace dans ce bureau.

Les sections locales de Windsor et de la région avoisinante mettent aussi en commun leurs ressources pour produire une revue à l'intention des membres et de la communauté qui s'intitule *The Guardian*, présentant des nouvelles et mises à jour des sections locales dans une même publication.

« Ce projet a très bien fonctionné pour nous. Tout ce qu'il faut, c'est un plan et la volonté de l'exécuter. Nous encourageons vraiment toutes les autres sections locales au pays à trouver des façons de travailler ensemble, non seulement pour renforcer notre visibilité et notre travail dans la communauté, mais aussi pour bâtir notre syndicat. »

- Tullio DiPonti, président de la section locale 2458

